



Animation SAGE :

SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 Saint Jean d'Angély
 Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70 - symboutonne@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau
 Le 11 janvier 2010 à 14h30
 A Brioux sur Boutonne**

Membres de la CLE présents (38 présents ou représentés sur 55)

Collège des élus

Colette BALLAND	Pierre DEBORDE	Jean-Marie HAYE
Bernard BELAUD	Frédéric EMARD	Daniel LONGEAU
Marie-Hélène BELLO	Jean-Michel FRAPPE	Jean-Yves MARTIN
Jacqueline BOUCHET	Michel GARNIER	Jean-Claude SICARD
Jean-Claude CERF	Marie-Thérèse GRATADOUX	Jean-Claude SILLON
Philippe CHARLES	Michel GUILLOTEAU	Thierry TRICARD

Collège des usagers

Pierre-Olivier AUBOUIN	Jack BITEAU	Jean-Pierre GRELET
Jean-Luc AUDE	Jean-Noël BITEAU	Jean-Yves MOIZANT
Patrick BERTHONNEAU	Jacques FOUCHIER	

Collège des représentants de l'Etat des établissements publics

Benôit CARATY	Sylvie GIRARD	Frédéric NADAL
Jean-Eudes DU PEUTY	Jean-François LEBOURG	
Delphine ESPALIEU	Bruno LE ROUX	

Membres représentés pendant la réunion :

Titulaire	Pouvoir donné à	Titulaire	Pouvoir donné à
Mme la Préfète des Deux-Sèvres	B. LE ROUX	Jacques LORANT	P. CHARLES
M. le Préfet de Charente-Maritime	S. GIRARD	Jean-Claude MAZIN	JC SILLON
Karine BONACINA	JE DU PEUTY		

Membres de la CLE excusés

M. le sous-préfet de St Jean d'Y	Jean-Mary COLLIN	François PATSOURIS
Michel BERTIN	Jean-Pierre ISIDORE	Bernard ROCHET
Christophe CHASTAING	Michel LACOUTURE	

Invités présents (non exhaustif)

Cyril BARBARIT	Guy FICHET	Claude NEAUD
Daniel BARRE	Sylvie FONTENY	Laëtitia NICOLAY
Bastien BONNAUD	Michel GAUVIN	Jean-Claude PEIGNE
Jean-Michel BOUCARD	Jean-Pierre GRIFFAULT	Jean-Marie PERRON
Audrey BRIS	Laurence LANGER	Philippe PERRONA
Manuella BROUSSEY	Jacques LEPINE	Florent STAUDT
Jacques CASTAGNET	Antoine MAZIN	Bruno TURPEAU
Stephan COUROUX	Nicole MOREAU	Henry VINA
JL et C. DEMARCQ	Michel NEAU	Pascal VOIX

Invités excusés

Francis AUGER
Dorick BARILLOT
Sébastien DUGLEUX
Jean-Christophe DUNOT

Jean-Claude GODINEAU
Corinne IMBERT
Francis PROUST
Claude REDIEN

Claude RULLAND

Président de séance : Jean-Yves MARTIN

Secrétaire de séance : Frédéric EMARD

JY MARTIN (président de la CLE) ouvre la séance à 14h40 en remerciant les membres de la CLE et les invités de leur présence.

Il remercie la Municipalité de Brioux sur Boutonne pour son accueil dans cette salle du temps libre.

Il présente ses meilleurs vœux à tous, avec la réalisation de grands projets et une bonne santé.

Il donne la parole à M. BROUSSEY (animatrice du SAGE) pour faire l'appel des membres présents de la CLE. 34 membres de la CLE sont présents sur 55, et 4 membres doivent rejoindre l'assemblée en début de séance.

1^{er} point de l'ordre du jour : Approbation du précédent PV

JY MARTIN présente l'ordre du jour de la présente réunion. Il commence par la mise aux votes du PV de la précédente réunion (CLE du 21 septembre 2009, compte-rendu envoyé aux membres de la CLE le 06 octobre).

Aucune remarque ou observation n'est formulée par l'assemblée.

Le PV est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

JY MARTIN remercie les membres de la CLE pour cette approbation. Il propose de faire un bilan de l'étiage 2009 et donne la parole à M. BROUSSEY.

2^{ème} point de l'ordre du jour : Bilan de l'étiage 2009

M. BROUSSEY indique que les présentations seront identiques à celles faites lors de la commission « Quantitatif » du 24 novembre dernier, à savoir :

- 1) présentation des débits de la Boutonne au Moulin de Châtre
- 2) présentation de l'évolution du piézomètre des Outres 2 traduisant le comportement de la nappe de l'Infratoarcien en Deux-Sèvres
- 3) présentation de l'évolution des écoulements de la Boutonne

1) les courbes des débits de la Boutonne au Moulin de Châtre sont présentées entre le 15 avril et fin novembre. Les différentes courbes représentent les débits de 2009, la moyenne des débits journaliers depuis 1970, les débits journaliers maxima depuis 1970 et les débits journaliers minima depuis cette même année. Il s'avère que le DOE et le DCR ont été franchis largement cette année et la courbe 2009 se rapproche de celle des débits minima enregistrés depuis 1970, principalement durant les mois d'août à octobre.

2) les courbes de l'évolution des niveaux du piézomètre des Outres2, outil de gestion situé dans la nappe captive de l'Infratoarcien en Deux-Sèvres sont présentées pour l'année 2009. Les mêmes courbes que précédemment sont montrées (les données remontent jusqu'à 1993). En 2009, le seuil d'alerte 1 situé à - 19m a été franchi. Aux mois de juillet et août, la courbe des niveaux de 2009 se rapproche de celle des niveaux minima enregistrés depuis 1993.

3) les résultats des RDOE (réseaux départementaux d'observation des écoulements) suivis par l'ONEMA sont présentés. A ces chiffres ont été ajoutées les données pluviométriques de Cognac

fournies par la DIREN pour répondre à une demande formulée lors de la commission du 24 novembre. Les graphes montrent le nombre de stations en situation d'écoulement, de rupture d'écoulement ou d'assec pendant les 4 mois de juin à septembre, ainsi qu'une comparaison avec les mêmes périodes des années 2005 à 2008. Il en ressort que l'année 2009 peut être jugée similaire avec l'année 2005 à partir du mois de juillet.

H. VINA (AAPPMA de Melle) demande de revenir sur le graphe présentant l'évolution du piézomètre des Outres2. Il demande si on peut toujours accorder une confiance à ces données malgré les problèmes techniques survenus en fin d'année. Il demande si le forage de Tillou ne serait pas plus proche de la réalité pour refléter le comportement de la nappe Infra. Il demande si la nappe mesurée à Tillou est la même que celle mesurée sur le piézomètre des Outres2. Enfin, il s'interroge sur les baisses très rapides puis les remontées tout aussi rapides du niveau de la nappe sans aucune pluviométrie. Il demande si ces phénomènes ne traduiraient pas des corrélations entre la zone 8a et la zone 8b en Deux-Sèvres.

M. BROUSSEY indique que le piézomètre des Outres2 a effectivement connu une panne technique en fin d'année. Celle-ci devrait être réparée courant janvier. L'observatoire régional de l'environnement (ORE) qui est gestionnaire de cet outil a conseillé de suivre l'évolution de la nappe Infra sur le piézomètre de Tillou en attendant que cette réparation soit faite. Elle précise bien que ce changement de repère n'est que temporaire, en attendant les travaux sur les Outres2. Elle insiste en disant que le piézomètre des Outres2 n'est pas du tout remis en cause par ce problème ponctuel. Elle rappelle également que l'historique disponible sur le piézomètre des Outres2 est très intéressant puisque les données remontent à 1993.

Suite à ce problème, JC PEIGNE (fédération de pêche 79) s'interroge sur la fiabilité de ce piézomètre par le passé.

P. CHARLES (SMBB) indique qu'un problème est déjà survenu en 2004 sur ce piézomètre à cause du perçage du tubage. Il précise que les données disponibles sur le piézomètre de Tillou montrent un comportement de la nappe strictement comparable à celui observé sur les Outres2, avec environ 20m de décalage entre les courbes. Pour répondre à H. VINA sur les phénomènes de descente et remontée très rapides de la nappe, il explique qu'ils sont dus au programme de cimentation des forages qu'ont porté les irrigants de la nappe Infra. Les courbes observées montrent le comportement d'une nappe en état de dépression, c'est-à-dire bien séparée des autres nappes.

H. VINA est d'accord avec cette explication pour la descente verticale du niveau de la nappe. En revanche, il s'interroge sur la recharge si rapide sans pluviométrie.

P. CHARLES lui explique que cette remontée du niveau de la nappe est due à un rééquilibrage des pressions, après que les prélèvements soient stoppés.

JY MARTIN conclut de ces débats qu'il serait préférable de baser les observations du milieu et la gestion qui en découle sur plusieurs indicateurs de suivi. Il indique qu'il faudra mettre en place d'autres outils afin de corriger certaines erreurs et d'affiner la gestion du bassin.

JC PEIGNE demande si la nappe mesurée à Tillou et celle mesurée aux Outres2 sont identiques.

JY MARTIN demande aux spécialistes du sujet d'apporter une réponse. P. CHARLES indique qu'elles sont différentes. Il précise que la piézométrie de référence est positive l'hiver sur les Outres2 car la nappe est artésienne à cet endroit, alors qu'elle descend à environ 20m l'été.

JY MARTIN précise que ces éléments seront approfondis avec les spécialistes.

JL AUDE (chambre d'agriculture 79) revient sur les graphes représentant les écoulements de la Boutonne, corrélés avec la pluviométrie. Il indique qu'il n'était pas à la réunion du 24 novembre, mais ayant lu le compte-rendu, il a vu que certains avaient demandé que soit affichée la corrélation entre écoulements mesurés sur le bassin et pluviométrie. Il indique que cet exercice n'est jamais simple à réaliser. Il s'étonne que la pluviométrie indiquée ce jour soit celle de Cognac.

M. BROUSSEY répond que la pluviométrie présentée est celle qui a pu être fournie dans les délais impartis pour la préparation de la réunion.

JL AUDE indique que toutes les données sont disponibles en réseau. M. BROUSSEY est preneuse de ces informations.

JL AUDE s'interroge sur les pluviométries affichées : correspondent-elles au mois en cours, sont-elles mesurées à posteriori. Il indique que l'exercice est plus facile quand les données sont disponibles après la campagne. Il estime que le graphique présenté ne montre rien du tout. Il demande plus de détails sur l'analyse pluviométrique dans les semaines et mois qui précèdent les constats d'écoulement.

JY MARTIN indique qu'il est ouvert à toutes les propositions. Cette présentation est un début. Comme il avait été dit le 24 novembre, les graphiques sont appelés à être améliorés grâce aux apports de chacun. Il précise que la pluviométrie indiquée représente la pluviométrie réelle moyenne du mois.

P. CHARLES indique que la pluviométrie tombée à Melle entre juin et août 2009 est d'environ 70 mm. M. BROUSSEY indique que si on prend la pluviométrie à St Jean d'Y, elle correspondra peut-être plus à celle de Cognac qu'à celle de Melle puisque certains orages très locaux peuvent modifier la pluviométrie d'un secteur donné.

P. CHARLES estime qu'il serait intéressant de connaître ce qu'il se passe en Deux-Sèvres puisque la station de Moulin de Châtre résulte des pratiques de ce département. Il indique que l'usine Rhodia réalise des relevés de pluviométrie réguliers.

P. PERRONA (représentant de la plateforme industrielle de Melle) indique qu'il doit se renseigner sur la fréquence de ces relevés ainsi que l'historique et la possibilité de transmettre ces éléments à la CLE.

JY MARTIN réitère sa demande d'information auprès de l'ensemble des acteurs.

D. BARRE (syndicat 4B) propose également de se rapprocher de MétéoFrance qui possède une station automatique sur la commune de Villiers en Bois.

JY MARTIN passe au point suivant de l'ordre du jour concernant la détermination des volumes prélevables.

3^{ème} point de l'ordre du jour : Détermination des volumes prélevables par usage sur le bassin de la Boutonne

JY MARTIN rappelle en préambule que la CLE avait décidé de prendre en charge ce dossier en séance plénière le 19 novembre 2008. Un premier travail technique de compilation de l'ensemble des éléments scientifiques disponibles a été réalisé au cours du premier semestre 2009. Il remercie à cette occasion tous ceux qui se sont attelés à ce travail, et en particulier M. BROUSSEY.

Depuis fin 2008, il rappelle que l'ensemble des partenaires et membres de la CLE ont été sollicités pour transmettre leurs contributions afin de faire évoluer les chiffres en fonction de critères objectifs.

JY MARTIN rappelle par ailleurs que 7 réunions de la commission « Quantitatif », 4 réunions du bureau et 2 CLE plénières ont déjà traité de ce sujet complexe de détermination du volume prélevable. Il indique que cette troisième CLE vient donc clore ce cycle de discussion. Il remercie à nouveau tous ceux qui ont participé à ces réunions.

Il indique que les chiffres proposés aujourd'hui sont les plus fiables disponibles à ce jour. Les propositions sont basées sur toutes les études scientifiques disponibles à ce jour sur la Boutonne, amendées par les quelques contributions reçues pendant l'année. Il rappelle que le chiffre qui sera voté aujourd'hui pourra être revu à la hausse ou à la baisse dès que les connaissances s'amélioreront sur le sujet (une nouvelle étude du BRGM est d'ailleurs attendue pour 2010).

En parallèle de l'atteinte progressive du volume prélevable d'ici 2015, JY MARTIN rappelle que des mesures d'accompagnement sont en cours de mise en place pour les agriculteurs. Il indique que la préfecture de Région s'est d'ores et déjà penché sur le dossier des retenues de substitution pour faire aboutir rapidement les projets.

Il propose que L. NICOLAY (DIREN Poitou-Charentes) fasse un rappel du contexte réglementaire dans lequel se situe cette procédure de détermination du volume prélevable.

L. NICOLAY rappelle le cadre réglementaire à l'origine de ces travaux. Ce cadre est fixé par la Directive européenne Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 qui définit le caractère patrimonial de la ressource en eau : « l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel. » La DCE fixe comme objectif l'atteinte d'ici 2015 du bon état général des eaux souterraines, superficielles et côtières. Elle a été transposée en droit français, via notamment la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui, en matière de gestion quantitative, demande d'assurer une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et prévoit la mise en place d'une gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation.

L. NICOLAY rappelle que la quasi-totalité de la Région Poitou-Charentes est en zone de répartition des eaux (ZRE), qui est synonyme d'une insuffisance chronique de la ressource en eau par rapport à la demande. L'enjeu lié à l'atteinte de l'équilibre en 2015 est donc d'autant plus important en Poitou-Charentes du fait de ce déséquilibre chronique.

L. NICOLAY souligne par ailleurs que l'objectif d'une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau a été ciblé par le grenelle de l'environnement puisque la mesure n°6 du programme « qualité écologique des eaux » vise l'adaptation des prélèvements à la ressource en eau.

L. NICOLAY explique que ces évolutions réglementaires donnent un nouveau cadre pour la gestion des prélèvements, tous usages confondus. Ainsi, l'article R.214-24 du code de l'environnement prévoit la suppression de l'ensemble des autorisations temporaires de prélèvement à des fins d'irrigation en ZRE à compter du 01^{er} janvier 2011. Par ailleurs, le décret du 24 septembre 2007 prévoit la mise en place d'organismes uniques pour la gestion collective des prélèvements à des fins d'irrigation auquel il sera délivré une autorisation unique de prélèvement pour les usages agricoles qui viendra se substituer à l'ensemble des autorisations existantes sur son territoire. Enfin, la circulaire du 30 juin 2008 demande que soient déterminés des volumes prélevables en ZRE, dans l'objectif d'un retour à l'équilibre en 2015 (sauf dérogation), avec une diminution progressive des volumes jusqu'en 2015. Cette circulaire demande que des volumes prélevables globaux soient définis par usage (pour l'alimentation en eau potable, pour l'industrie et pour l'agriculture), en leur donnant si besoin un caractère temporel (printemps, été, hiver).

L. NICOLAY rappelle la définition du volume prélevable : volume que le milieu est capable de fournir dans des conditions écologiquement satisfaisantes, c'est-à-dire qui soit compatible avec les orientations fondamentales du SDAGE (à savoir le respect des Débits Objectifs d'Étiage, DOE, 8 années sur 10). C'est la raison pour laquelle on parle de volume prélevable 8 années sur 10.

L. NICOLAY rappelle enfin que les priorités d'usage sont fixées par la loi, et notamment par l'article L.211-1 du code de l'environnement, avec une priorité pour l'alimentation en eau potable ; ces dispositions ayant été reprises dans le SDAGE.

S'agissant de la détermination des volumes prélevables, L. NICOLAY indique qu'il existe 2 cas de figure. Si le bassin n'est pas concerné par un SAGE, un comité de pilotage est mis en place et présidé par un Préfet chef de file. Si le bassin est concerné par un SAGE et que la CLE s'est positionnée pour porter ces travaux, ce qui est le cas sur la Boutonne, c'est à la CLE de faire une proposition de répartition de volume prélevable par usage au Préfet coordonnateur de bassin. Ce dernier fixe ensuite des orientations pour un programme de révision des autorisations avec une échéance au 31 décembre 2014.

JY MARTIN remercie L. NICOLAY pour ces rappels réglementaires très importants.

D. BARRE demande si les réductions progressives des autorisations de prélèvements feront l'objet à chaque fois de passage en CODERST.

L. NICOLAY indique que ce passage n'est pas prévu par la circulaire du 30 juin 2008. Ces réductions reposent sur une décision finale du Préfet coordonnateur de bassin.

H. VINA demande de revenir sur la définition de l'usage de l'eau faite la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Il s'étonne que la survie des milieux aquatiques ne figure pas parmi les usages prioritaires de la ressource en eau.

JY MARTIN répond que la survie des milieux n'est pas un usage. Néanmoins, la survie des milieux est bien considérée comme une priorité.

B. LE ROUX (DDT 79) rappelle que le débat tourne autour des prélèvements. Aucun prélèvement n'est fait pour la survie des milieux aquatiques.

JY MARTIN indique que plusieurs contributions ont été reçues dernièrement, pour amender les propositions de volume prélevable. Il indique que ces documents sont à disposition à l'entrée de la salle, à l'exception du courrier de la Région reçu trop tardivement. Il en fait la lecture à l'assemblée.

C. BALLAND (Région Poitou-Charentes) précise que la Région conserve son engagement dans le financement du projet de retenues de substitution porté par la CAEDS et le syndicat 4B. Elle rappelle que la priorité de la Région est la préservation de la ressource pour l'eau potable. C'est pour cette raison que la proposition de la Région pour un volume prélevable sur la partie deux-sévrienne du bassin est de 1 Mm³.

JY MARTIN donne la parole à JY MOIZANT (ASA Boutonne) pour présenter la contribution qu'il a signée avec P. BERTHONNEAU (Association des irrigants du Val de Boutonne).

JY MOIZANT rappelle que les irrigants sont également à la recherche d'un compromis. Il indique que des efforts ont déjà été faits et que certains peuvent encore être faits. Il résume la décision de la CLE sur le volume prélevable à un choix entre la conservation de l'irrigation et de l'économie qui lui est liée ou la condamnation de l'irrigation. La démarche des irrigants visait à montrer qu'il existe une marge d'incertitude dans les études qui ont été faites. Il rappelle que la pluviométrie est déterminante pour la gestion de l'irrigation, tout comme l'entretien des cours d'eau. Il rappelle que depuis 30 ans, les travaux en rivière ont visé à éviter les inondations et à évacuer l'eau le plus vite possible. Les irrigants ont demandé que le travail sur les volumes prélevables soit réalisé par étape. Aussi, avant d'aller à 3,8 Mm³ pour la Boutonne hors nappe Infra, les irrigants demande de s'arrêter à 7 Mm³, avec la réalisation simultanée des travaux de réaménagement des rivières et de réorganisation des fonds de vallée. Leur proposition prévoit de dresser un bilan de ces travaux en 2015. Si les objectifs ne sont pas encore atteints à ce moment-là, il pourra alors être envisagé de diminuer encore les prélèvements.

JY MARTIN donne la parole à PO AUBOUIN (APIEEE) pour présenter la contribution de l'APIEEE.

PO AUBOUIN indique que la contribution de l'APIEEE est conforme à ses interventions des précédentes réunions. Il propose de lire une intervention :

Déclaration de PO AUBOUIN représentant de l'APIEEE au bureau et à la CLE :

« Chacun a pu lire la contribution de l'APIEEE de novembre, mise en ligne par l'animation de la CLE pour le débat d'aujourd'hui.

Pour débiter aujourd'hui je veux rappeler mes propositions et interventions lors des précédentes réunions de la CLE et Commissions sur le sujet, et bien préciser l'esprit dans lequel l'APIEEE se place sur ce sujet et entend contribuer à une évolution des positions. Je précise que je parle au nom de l'APIEEE suite à une position faisant l'objet d'un vote unanime de son CA du 2 décembre.

3 ARGUMENTS, 4 ENGAGEMENTS.

Nous voterons contre la proposition de prétendu « volume prélevable » :

1. parce que la proposition ne correspond pas à UN volume prélevable mais à une réponse à une demande démesurée et hors de propos, concernant des consommations d'une catégorie des usagers.

2. parce que l'état s'est positionné en faveur de cette demande et non en fonction des critères édictés par la Loi et la DCE dont il est responsable de l'application.

3. parce que l'application de cette proposition va continuer à polluer tout débat et définition de mesures qui deviennent urgentes : critères de débits, de niveaux, de seuils d'alertes et de coupures.

Comme lors de la définition du DOE, qui a été influencée par la notion de consommations déjà considérées plus importantes que tout, le faux volume prélevable sera bien utilisé pour ce qu'il est et non pour ce qu'il devrait être.

N'oublions tout de même pas qu'il sera l'alpha et l'oméga de l'organisme unique !

Ces trois raisons d'un vote négatif sont amèrement ressenties et condamnées par nos adhérents, et par moi qui ai fait tout ce que je pouvais afin que les débats contribuent à trouver des compromis par ailleurs.

Avec moi, nos adhérents ont en mémoire le piège dont nous avons été victimes concernant le DCR.

Ils et nous sommes d'autant plus amers que les services de l'état sont mis par les autorités dans une situation qui ne pourra s'éterniser en bafouant l'esprit et la lettre des lois.

Certes si le « mur », qui existe, paraît pouvoir reculer... attention au choc et aux réveils car nous allons le percuter. La nature se dégrade, la pénurie pour les milieux s'aggrave et les reculades devant le corporatisme ne contribuent qu'à renforcer cette dégradation, tant ces reculades tournent le dos aux mesures urgentes de restauration. Les décideurs financeurs présents seraient avisés d'être plus vigilants.

Nous ne sommes pas encore assez crédibles pour les décideurs de cette salle. Dont acte ! Vous voterez cette décision. Les autorités de l'état prendront leur responsabilité comme prévu.

Pourtant, nous l'avons dit, nous ne sommes pas partisans du tout ou rien.

Mais là, nous sommes à côté et c'est aussi pire que le tout ou le rien !

Nous continuons à le penser, non seulement à le dire : nous nous engageons par la présente :

- à proposer des dispositions urgentes permettant de mesurer + EXACTEMENT les critères révélateurs de l'atteinte de mise en cause du bon état écologique des milieux dont on ne parle pas souvent. Que de temps perdu par l'Etat ! Nous aurions pu être beaucoup plus efficaces pour définir ces volumes prélevables.

- à contribuer à fixer des seuils protecteurs de la ressource et des milieux ! Et nous y sommes engagés par le SAGE !

- à analyser ensemble contradictoirement les conséquences économiques et sociales pour les agriculteurs, découlant de cette correction des faits, légale... et légitime pour l'ensemble des citoyens.

- à chercher et **trouver ensemble les moyens de conduire un avenir durable des productions agricoles compatibles avec la nature, et à soutenir les acteurs de ces productions respectueuses des ressources.** Tant au niveau technique qu'économique (y compris financier) et social. C'est l'esprit des interventions que nous avons faites et qui ont été inscrites dans le SAGE l'année dernière (même si très et trop partielles).

En fait, nous nous engageons à prendre notre part, à faire ensemble le travail qui nous est demandé et pour lequel nous sommes TOUS attendus. »

JY MARTIN fait part d'une contribution envoyée par M. TEXIER de l'association des Moulins. M. GRELET le représentant ne souhaite pas apporter d'élément complémentaire. JY MARTIN en fait une lecture rapide et indique qu'elle est à la disposition de l'assemblée à l'entrée de la salle.

JY MARTIN propose de présenter le tableau des volumes prélevables proposés avant de redonner la parole à l'assemblée.

M. BROUSSEY rappelle en préambule deux principes retenus depuis le début des débats sur la détermination du volume prélevable :

- révision du volume prélevable en fonction de l'amélioration des connaissances et de la réalisation de projets liés à des usages prioritaires

- pour les ouvrages captant les eaux souterraines captives, nécessité de vérifier leur bonne isolation des eaux et nappes superficielles.

Elle présente ensuite le tableau de proposition de volumes prélevables par usage. Elle indique que ce document est disponible à l'entrée de la salle.

	PGE 2004	Bilan PGE 2009 16/06 - 30/09	Estimation BRGM	VP AGR 01-04/30-09	VP AGR hiver	Vol. AEP/an	Vol. IND/an	Vol. IND 01-04/30-09
Boutonne Infra	-		-	2,70		1		
Boutonne ESU et nappes d'accompagnement	2,80	2,70	0,75	0,75 – 3,8	3,10	2,7	1,8	0,90
TOTAL BOUTONNE				3,45 – 6,5	3,10*	3,70	1,8	0,90

* D'autres projets de retenues de substitution sont à l'étude en 2010 pour 6,5 Mm³. Le volume prélevable hivernal sera révisé dès que les projets auront obtenu l'autorisation préfectorale validant les études d'impact.

M. BROUSSEY présente les engagements demandés aux agriculteurs prélevant dans la nappe Infra pour s'assurer que le volume de 2,7 Mm³ ne portera pas atteinte à l'alimentation en eau potable :

- compte-rendu de campagne en fin d'année devant la CLE (consommations hebdomadaires et globales)
- bilans intermédiaires dès le moindre signe inhabituel (qualitatif ou quantitatif) sur un forage AEP => prise de mesures complémentaires pour garantir l'AEP, même si aucun franchissement de seuils de crise
- réduction des volumes agricoles si les besoins pour l'AEP augmentent
- déclaration annuelle des surfaces irriguées
- renvoi des index de consommations de façon hebdomadaire à moyen terme (le temps de développer les outils permettant de faire ces déclarations).

JY MARTIN donne la parole à l'assemblée.

P. CHARLES souhaite apporter dans un premier temps une réponse à la contribution de la Région. Il rappelle que 44 irrigants sont présents sur la zone de l'Infratoarcien et que c'est grâce à eux que cette nappe a pu être découverte. Les connaissances se sont affinées au fil des ans grâce aux forages agricoles. Il indique que les services de l'Etat ont demandé aux irrigants de cimenter leurs forages afin d'éviter toute interaction avec la nappe superficielle. Il précise que cette nappe est sans doute la seule nappe en France parfaitement isolée grâce à ces travaux. Des campagnes d'analyse d'eau ont été conduites avant et après la cimentation. Les résultats de ces analyses ont montré que certains forages étaient de très bonne qualité, sans nitrate. Le syndicat d'eau potable a donc demandé la possibilité de les exploiter. Il rappelle que les irrigants ont été très coopératifs. Tous les bureaux d'étude mandatés sur la zone ont eu accès aux forages et au matériel des irrigants pour réaliser leurs travaux. Il indique que les bureaux d'études étaient impressionnés par cette coopération des irrigants. Il signale par ailleurs qu'une partie de la nappe Infra est en contact avec la roche et donc fortement minéralisée (fluor, plomb, arsenic selon les zones). Cette eau n'est donc pas utilisable pour l'eau potable alors qu'elle l'est pour l'irrigation. Il estime scandaleux de proposer des volumes aussi bas pour l'irrigation compte-tenu des efforts déjà réalisés.

P. CHARLES indique par ailleurs qu'il est d'accord avec les contraintes énoncées par M. BROUSSEY précédemment. Il rappelle que tous les irrigants de la nappe Infra ont prévu de faire de la mutualisation pour les réserves de substitution, en pensant que le coût de l'eau permettrait de gérer de façon plus fine la ressource. Il estime que l'important est le volume utilisé et non le volume prélevable. Il rappelle que le volume attribué est monté jusqu'à 4,6 Mm³, alors que le volume réellement prélevé était inférieur, et variait selon la pluviométrie et les données agronomiques. Il indique que les services de l'Etat les félicitaient chaque année pour leur gestion. Il ne comprend pas pourquoi cette

gestion ne pourrait pas continuer. Il souhaite que le volume attribué soit de 3 Mm³ et réitère son sentiment que l'important sera le volume utilisé et non le volume attribué.

JN BITEAU (représentant le canoë kayak) fait remarquer que le tableau distribué à l'assemblée comporte une colonne de plus que le tableau projeté en séance.

M. BROUSSEY indique que la colonne supplémentaire a été ajoutée pour information. Elle correspond aux volumes agricoles autorisés en 2009. Les propositions soumises au vote ne concernent que les 5 dernières colonnes en caractère gras, qui sont identiques sur les 2 tableaux.

C. BARBARIT (CAEDS) revient sur la colonne proposant le volume agricole d'hiver. Il rappelle que l'autorisation préfectorale prévoit le remplissage des retenues de substitution entre le 01^{er} octobre et le 31 mars (et non strictement pendant la saison hivernale).

D. BARRE revient sur l'intervention de P. CHARLES qui se demandait pourquoi la gestion actuelle ne pourrait plus continuer ainsi. Il indique que la réponse a été donnée par l'intervention de la DIREN qui rappelait le nouveau contexte réglementaire. Il revient ensuite sur les engagements demandés aux irrigants de la nappe Infra. Il estime louable le fait de s'engager pour protéger l'AEP et demande si ces engagements seront valables si des détériorations des milieux naturels étaient observées. Il rappelle que l'objectif de l'application des volumes prélevables est la sortie de la gestion de crise. Il demande à la profession agricole si elle a déjà réfléchi à des actions à mener pour corriger un éventuel impact des prélèvements sur le milieu naturel, même si le volume prélevable est respecté.

P. CHARLES demande qu'on sorte du débat sur les communications de la nappe Infra avec le réseau superficiel. Il indique qu'il serait important que le débat ait lieu en CLE, avec des experts connaissant bien le terrain. Il indique que les irrigants prévoient de gérer cette nappe avec le syndicat d'eau potable. Il rappelle qu'actuellement, la nappe Infra est gérée avec des prélèvements forts et instantanés. Si les prélèvements deviennent réguliers, le niveau de la nappe ne bouge plus. Y. LEMORDANT (hydrogéologue) lui a dit qu'une nappe était en danger quand elle était fortement dénoyée. P. CHARLES estime que la nappe est loin d'être dénoyée au Moulin de Châtre puisque son toit est à plus de 50m alors que le seuil de coupure est autour de 20m. D'après P. CHARLES, Y. LEMORDANT indique que le toit de la nappe est par endroit à 70m et qu'il faut 1/3 d'eau au-dessus de ce seuil pour éviter le dénoiement. P. CHARLES estime donc qu'on en est loin. Il indique que si des liens étaient prouvés entre la nappe Infra et le débit de la Boutonne, il faudrait à nouveau étudier le problème. Il rapporte que H. NADAUX (hydrogéologue) et Y. LEMORDANT estiment que les relations entre ces 2 compartiments sont quasi nulles. Personne d'autre ne lui a apporté de contribution allant en sens inverse.

P. CHARLES rappelle que le seuil d'alerte n'a été franchi que 2 fois sur la nappe Infra (en 1998 et 1999) et qu'en 1998, 3,1 Mm³ avaient été prélevés avant le franchissement de ce seuil. Il estime que ce chiffre est loin des 2,4 Mm³ proposés.

Pour apporter un autre élément de réponse à D. BARRE, M. BROUSSEY rappelle le principe retenu pour la détermination du volume prélevable selon lequel le volume prélevable adopté aujourd'hui sera révisable dès que des éléments nouveaux permettront d'affiner la connaissance des milieux (que ce soit sur la nappe Infra ou sur le reste du bassin).

JN BITEAU revient sur l'engagement des irrigants. Il demande s'ils concernent uniquement les irrigants de la nappe Infra ou tous les irrigants du bassin.

JY MARTIN répond qu'ils concernent uniquement ceux de la nappe Infra.

JN BITEAU rappelle que la question de D. BARRE s'adressait à tous les agriculteurs. Il demande aux autres agriculteurs de répondre également.

JY MOIZANT souhaite apporter une réponse. Il rappelle que l'enregistrement des données est obligatoire et il ne voit aucun inconvénient à transmettre ces éléments à la CLE. A la question « que faire si le milieu souffre malgré les réductions de prélèvement », JY MOIZANT indique qu'une partie de la réponse figure dans la contribution des irrigants. Il rappelle que l'agriculture est prête à faire des efforts et à aller même encore plus loin mais il considère qu'il existe des effets cumulés engendrant les problèmes rencontrés à l'étiage. Il déplore que le problème ne soit considéré que sous l'angle de

l'irrigation. Il estime que les problèmes actuels ne sont pas dus aux prélèvements mais à la gestion du bassin à l'année. Il estime qu'il a fallu attendre 140 à 150 Mm³ de pluie pour que le DOE soit à nouveau respecté cette année, alors que l'irrigation prélève entre 8 et 9 Mm³. Il estime que la CLE se trompe complètement de combat. Il indique qu'une de ses préoccupations principales réside dans le fait qu'il y ait de l'eau dans les rivières. Un point qui le différencie par rapport aux autres membres de la CLE est que l'irrigation le fait vivre. L'eau dans la rivière est importante pour lui à plusieurs titres : d'une part, il est pêcheur et il fait du canoë, et d'autre part, s'il n'y a plus d'eau, il n'a plus le droit d'irriguer.

JY MOIZANT estime qu'il est complètement faux de penser qu'on aura réglé le problème de la Boutonne en réglant le problème de l'irrigation. Ainsi, si la CLE ne s'attèle pas à régler les problèmes liés aux travaux menés depuis une trentaine d'années sur les cours d'eau, les irrigants ne seront pas prêts à aller plus loin. Il souhaite qu'un programme global soit engagé.

JY MARTIN apporte un élément de réponse dans ce sens en rappelant qu'une étude sur l'hydromorphologie est en cours sur la partie deux-sévrienne et qu'elle devrait apporter des éléments sur ces points.

P. CHARLES indique que cette étude sera présentée à la CLE dès qu'elle sera finalisée. Il rappelle que les rivières ont été aménagées avant 1980. Ensuite, l'irrigation s'est développée jusque dans les années 1990. Depuis 1997, il indique qu'une gestion des prélèvements s'est mise en place et que les prélèvements ont été divisés de moitié sur la Boutonne. Malgré cette baisse, P. CHARLES indique que les seuils d'alerte sont franchis à la même date. Il en déduit donc que l'irrigation n'est pas à l'origine du problème puisque les prélèvements ont diminué de moitié. Il rapporte que le cabinet travaillant sur l'étude hydromorphologique a estimé que les impacts des travaux réalisés avant les années 1980 sont bien plus importants sur le bassin que les impacts liés à l'irrigation. Il est d'accord avec JY MOIZANT et souhaite que tous ces travaux soient menés de front.

F. EMARD (SYMBO) rappelle qu'une étude sur l'historique des assecs du bassin a été menée par le SYMBO en 2007 et qu'elle donnait déjà comme conclusion que l'ensemble des aménagements avaient effectivement contribué au dérèglement du bassin. Il est d'accord sur le principe de ralentir les écoulements mais estime qu'il faudra faire une révolution culturelle pour mettre en place les mesures à la parcelle. Il indique que la gestion est particulièrement compliquée au printemps, quand il faut retenir des niveaux d'eau hauts ou réparer des ouvrages. En effet, certains demandent de baisser les niveaux pour aller broyer dans les peupliers, d'autres pour aller semer ou labourer dans sa parcelle. Il insiste sur l'importance de faire évoluer les consciences de chacun dans ce sens. Il estime que cette gestion aura d'autres conséquences économiques à la parcelle. Il prend l'exemple de la gestion de la Boutonne aval où la mise en culture des marais pose des problèmes de gestion des niveaux d'eau pour le conseil général : pour mettre en culture une parcelle, il faut faire baisser les niveaux de la Boutonne très bas au printemps.

D. BARRE indique qu'il est content d'entendre les interventions qui viennent d'être faites car il a déjà été sorti de commissions de remembrement pour avoir tenu des propos allant dans ce sens. Maintenant que les facteurs de dégradations sont connus, il estime qu'il est important de bien peser le poids de chaque aménagement et son rôle dans la problématique traitée.

Plus personne dans l'assemblée ne demande la parole. JY MARTIN souhaite dire quelques mots avant de passer au vote de la proposition de volume prélevable :

« L'art d'allier des intérêts divergents n'est pas science facile. Pourtant nous sommes tous rassemblés ici pour trouver la solution de ce qui semble être une quadrature de cercle. Je suis par définition optimiste et je reste certain que la sagesse et l'intelligence de tous nous guideront pour les intérêts importants et l'avenir de ce territoire. »

Aujourd'hui votre vote fait partie de ces moments essentiels qui définira notre avenir et notre crédibilité.

Je suis conscient que pour beaucoup d'entre vous, la proposition d'aujourd'hui n'est pas parfaite, mais autorisez-moi de dire qu'elle représente une avancée non négligeable.

Nous sommes qu'au début de ce débat économique-environnemental, et qu'il faudra toujours remettre l'ouvrage sur le métier, afin d'affiner au plus juste les chiffres encore quelques peu imprécis.

Si ce vote est positif, ce que je souhaite pour l'intérêt général, nous nous mettrons aussitôt au travail pour des points essentiels.

- *Réfléchir sur les seuils de coupures, dont les propositions seront à la disposition des décisionnaires que sont les services de l'Etat.*
- *Mettre en place les outils pertinents pour affiner les chiffres, piézomètres, suivi des stations nouvelles etc.*
- *Nous positionner sur les mesures agro-environnementales qui aideront les professionnels à changer certains choix cultureux sans pour autant fragiliser leur entreprise agricole*
- *Mettre en place un calendrier de suivi régulier des usages et prélèvements etc.*

Nous souhaitons d'autre part, que les irrigants puissent présenter en CLE les différentes études inhérentes aux retenues de substitution nouvelles, tant sur le plan économique qu'environnemental afin que l'ensemble des membres aient les mêmes informations. Trop de méconnaissances sont encore responsables de mauvaises interprétations, notre structure peut apporter son lot de réflexions à ce sujet.

Bill Waterson disait dans ses BD « un bon compromis laisse toujours tout le monde en colère ». Si nous sortons de cette réunion en colère, j'en serai très heureux car le compromis aura été trouvé.

Je terminerai en citant Châteaubriand qui disait déjà à son époque « la forêt a précédé l'homme, le désert le suivra ». Essayons de le démentir ! »

JY MARTIN indique qu'il va maintenant faire procéder au vote de la proposition de volume prélevable. Au préalable, il propose de lever la séance pendant 5 minutes afin que chacun réfléchisse aux interventions précédentes et pour que les membres de l'assemblée puissent discuter entre eux.

Il suspend la séance entre 15h55 et 16h.

JY MARTIN indique que des papiers vierges vont être distribués aux membres de la CLE afin de procéder au vote à bulletin secret. Il énonce le texte de la question soumise au vote : « êtes-vous d'accord avec les propositions de volumes prélevables par usage issues de cette année de débat ? ». Il projette le tableau synthétisant ces propositions de volumes prélevables.

M. BROUSSEY appelle chacun des membres et A. MAZIN (SYMBO) donne un bulletin vierge à chacun.

JY MARTIN demande à P. DEBORDE (Syndicat 4B) de venir l'aider à dépouiller le scrutin.

Résultats du vote :

38 votants

22 voix pour les propositions

14 voix contre les propositions

2 bulletins blancs

JY MARTIN remercie chaleureusement les membres de la CLE pour ce vote et indique que tous sortiront de la réunion en colère, comme il l'avait espéré précédemment, puisque ce compromis est adopté.

Puisque la proposition de volumes prélevables par usage a été adoptée par la CLE, JY MARTIN indique que ces chiffres seront envoyés au Préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne. Ce dernier jugera de l'opportunité de les modifier en fonction de critères qui lui appartiennent et transmettra des chiffres définitifs au Préfet de Charente-Maritime qui sera chargé de les mettre en application, selon la réglementation en vigueur.

JY MARTIN tient à remercier sincèrement tous les services de l'Etat, et tout particulièrement la DIREN et l'Agence de l'eau qui ont très largement contribué à faire avancer les débats. Il remercie également le BRGM et l'EPTB Charente qui ont apporté leur expertise technique. Il remercie enfin tous les membres de la CLE et les partenaires associés qui ont apporté leurs contributions lors des nombreux et riches débats sur le sujet.

JY MARTIN propose de passer aux questions diverses.

Questions diverses

JY MARTIN fait le point sur les prochains dossiers sur lesquels la CLE devra travailler :

- Révision des seuils de gestion à l'étiage, et notamment les seuils de coupure (il rappelle que la décision finale reviendra à l'Etat, à travers les arrêtés cadres, mais que la concertation pourra être menée en CLE)
- Réflexion sur la mise en place de nouveaux indicateurs de gestion (piézomètres notamment)
- Validation du tableau de bord 2008
- Présentation des objectifs de qualité retenus par le Comité de Bassin Adour Garonne pour les masses d'eau de la Boutonne
- Poursuite de la mise en œuvre du SAGE (définition de mesures prioritaires)
- Mise en adéquation du SAGE avec le nouveau SDAGE Adour Garonne et rédaction du règlement du SAGE.

J. BITEAU (UFC Que choisir) s'interroge sur la mise en œuvre d'un protocole de gestion des ouvrages sur la Boutonne aval.

M. BROUSSEY répond que le service des voies d'eau du Conseil Général 17 gère les ouvrages de la Boutonne aval sur la base d'un protocole historique. Elle rappelle que des réunions régulières se tiennent chaque année au printemps et pendant l'année avec les acteurs locaux pour gérer ces ouvrages dans la concertation.

J. BITEAU estime qu'un tel système dual de gestion ne fonctionnera jamais.

JY MARTIN clôture la séance en remerciant à nouveau l'assemblée ainsi que M. BROUSSEY pour le travail accompli. Il réitère ses meilleurs vœux à tous pour cette année 2010. Il lève la séance à 16h20

Le Président de la CLE

Jean-Yves MARTIN